

Une autre Europe ?

La Conférence sur l'avenir de l'Europe, lancée en mai 2021 à l'initiative du président Macron et qu'il a clôturée le 9 mai dernier à Strasbourg, a mobilisé une importante participation citoyenne. En France, 18 panels ont réuni 700 citoyens, 50 000 jeunes ont contribué en ligne et plusieurs institutions, dont la Cour des comptes, ont organisé des débats. La plateforme européenne a recueilli 17 000 idées et les quatre panels citoyens, composés pour un tiers de jeunes de 16 à 24 ans, ont travaillé sur dix thèmes ; au sommet de leurs priorités, la démocratie européenne et l'environnement.

Même occultée par l'actualité, cette première expérience transnationale de démocratie directe marque une nouvelle étape dans un processus de transformation de l'Europe accéléré par la crise sanitaire et la guerre en Ukraine, qui ont servi de révélateur à des enjeux climatiques, économiques, géopolitiques et sociaux d'une ampleur inégalée. L'Union européenne a su apporter des réponses rapides et originales à ces crises, et imposer la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement comme composantes systémiques des politiques européennes, et de leurs instruments.

On a besoin, plus que jamais, de l'Europe, mais quelle Europe ? Dans sa note au *Grand Continent*, Enrico Letta a identifié « 7 Unions » à construire ou à consolider, en matière de politique étrangère, de voisinage, d'asile, d'énergie, de défense, de protection sociale et de santé. Toutes appellent des moyens supplémentaires, des instruments de financement nouveaux, des solutions peut-être encore inconnues.

Or on est loin d'avoir stabilisé les cadres budgétaires et financiers, tant nationaux qu'europeens, qui permettront de financer les investissements, publics et privés, nécessaires à la transition écologique et à ces nouveaux enjeux. Le débat sur le Pacte de stabilité et de croissance, ouvert avant la crise sanitaire, n'est pas tranché, laissant plus ou moins ouvertes diverses options sur la différenciation des critères selon la situation des États membres ou la distinction entre dette financière et dette écologique. Sans pour autant occulter la nécessaire responsabilisation de la dépense publique, en France tout particulièrement. Bien des incertitudes demeurent aussi, tant pour la recherche de nouvelles ressources propres, que pour assurer l'articulation entre fiscalité verte et équité sociale, et l'acceptabilité de la taxation du carbone.

Depuis la crise sanitaire, l'Europe a investi de nouveaux champs politiques, ouvrant ainsi la question d'un nouveau cadre institutionnel. Les conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe appellent, selon le Parlement européen, une Convention pour la révision des traités, proposition reprise par le président Macron, dans le cadre de la présidence française de l'Union. Souhaitons-nous moins de pusillanimité qu'en 2005, lorsque la France a dit « non » à la précédente Convention pour l'avenir de l'Europe, pourtant moins ambitieuse. Son président, Valéry Giscard d'Estaing, est à l'honneur dans ce numéro, non pas pour son engagement européen sans faille, mais à propos de sa politique fiscale. À lire aussi un dossier sur le financement des autoroutes dans quatre pays voisins, et divers éclairages sur l'autonomie financière des universités, la comptabilisation des litiges perdus par l'État, la loi 3DS et le statut des entreprises publiques au Cameroun. La revue s'engage aussi plus activement dans les domaines du management public et de l'évaluation, avec une analyse des conséquences du télétravail sur les relations de travail dans les collectivités locales, et une lecture de la loi 3DS au regard de la compétence d'évaluation reconnue aux chambres régionales des comptes : une compétence qui existait de fait depuis 20 ans, mais dont la reconnaissance officielle ouvre des opportunités pour l'évaluation des politiques territoriales et partagées, « angle mort » de l'évaluation en France.



Danièle Lamarque,
rédactrice en chef